PASS CULTURE

Niveau d'étude :	La validation du Pass Culture est validé au semestre 6 de la licence (soit en fin de 3e année d'étude).
Nombre d'ECTS :	2
Période de réalisation :	Le Pass Culture peut être réalisé entre le semestre 1 et le semestre 6 de la licence.

1. Présentation du Pass Culture de l'Université

Qu'est-ce que le Pass Culture de la Faculté de Droit et Science Politique ?

Le Pass Culture est un dispositif permettant aux **étudiants en licence** d'accéder **gratuitement à des événements culturels**. C'est une unité d'enseignement (UE)

obligatoire qui court sur trois ans et compte pour 2 ECTS. Son objectif est d'encourager la découverte culturelle tout au long du parcours universitaire.

Qui est concerné ?

Tous les étudiants **inscrits en licence** dans cette université.

Quelles sont les obligations des étudiants ?

Chaque étudiant doit assister à **cinq événements culturels** répartis sur les **trois années de licence.**

Pour les étudiants au Collège de droit, il faut assister à dix événements.

Comment s'inscrire ?

L'inscription est automatique pour les étudiants en licence dans les universités participantes. L'UE fait partie du parcours de licence.

2. Utilisation et fonctionnement

Quels types d'événements sont concernés ?

Les événements éligibles sont sélectionnés par l'université et communiqués aux étudiants sur leur adresse universitaire. Ils incluent :

- Projections de films et festivals
- Colloques
- Pièces de théâtre
- Conférences et rencontres littéraires

Comment réserver un événement ?

Les événements sont disponibles sur une plateforme en ligne dédiée mise en place par l' université ou via les partenaires culturels. Il suffit de s'y inscrire et de suivre les modalités de réservation. Les événements vous seront communiqués au fur et à mesure par mail et sur le site internet, rubrique "actualités".

Puis-je choisir n'importe quel événement culturel ?

Non, seuls les événements validés par l'université et communiqués par la Faculté sont pris en compte.

Que se passe-t-il si je ne valide pas mes cinq événements ?

La validation du Pass Culture est une condition pour obtenir le diplôme de licence.

2. Gestion des feuilles de validation du Pass Culture

La feuille de validation du Pass Culture est distribuée en début d'année universitaire. Si vous ne l'avez pas reçue ou l'avez égarée, vous pouvez la demander auprès du bureau des gestionnaires (en version papier ou par e-mail) ou la télécharger dans le bloc en haut à droite de cette page.

Quels sont les modes de rendu possibles ?

La feuille de validation peut être déposée en version papier au bureau des gestionnaires ou envoyée par e-mail.

Quand dois-je rendre ma feuille de validation ?

Si vous êtes en Licence 3 : une fois les cinq événements validés par un tampon, votre Pass Culture est considéré comme complet. Vous pouvez alors déposer votre feuille au bureau des gestionnaires ou l'envoyer par e-mail.

Date limite : 07 mai 2027 à 23h59.

Si vous n'êtes pas en L3 : merci d'attendre votre arrivée en 3e année pour rendre le Pass.

Est-ce un problème si mes validations sont réparties sur plusieurs feuilles ?

Non, ce n'est pas un problème. Il suffit de nous transmettre l'ensemble des feuilles pour que toutes vos validations soient prises en compte.

Que faire si j'ai oublié ma feuille de validation le jour de l'événement ?

Pas d'inquiétude ! Vous pouvez repasser au bureau des gestionnaires après l'événement pour faire tamponner votre Pass Culture.

4. Cas particuliers

Je suis en Erasmus, comment valider mon Pass Culture ?

Les étudiants en mobilité Erasmus peuvent valider leur Pass Culture avec seulement 3 événements, en raison de leur absence prolongée de la faculté.

Je redouble, dois-je refaire les événements ?

Les étudiants redoublants doivent, dans la mesure du possible, assister à de nouveaux événements afin de diversifier leurs expériences culturelles.

Je suis arrivé à la Faculté en cours de licence, que dois-je faire ?

Les étudiants intégrant la licence en cours de cycle (par équivalence, transfert ou réorientation) ne sont tenus d'assister qu'à un nombre d'événements proportionnel à leur durée de présence : 3 (arrivée en L2) ou 2 (arrivée en L3).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nathalie WOLFF - Vice doyenne en charge de la Culture - nathalie.wolff@uvsq.fr

Pauline VERFAILLIE - Gestionnaire du Pass Culture - pauline.verfaillie@uvsq.fr